

CODE DE CONDUITE



INTEGRITY
ALWAYS,
EVERYWHERE.

I V E C O • G R O U P



IVECO
CAPITAL

IVECO

IVECO
BUS

HEULIEZ



MESSAGE DE NOTRE PRÉSIDENTE ET DE NOTRE CHIEF EXECUTIVE OFFICER

NOTRE BUT ET NOS VALEURS

01

INCARNER LES VALEURS DU CODE

7 Champ d'application

02

CONDUITE DES AFFAIRES

- 9 Nous promouvons le respect des lois applicables
- 9 Nous évitons et nous gérons les conflits d'intérêts, avérés et potentiels
- 10 Nous ne pratiquons ni les pots-de-vin ni la corruption
- 10 Nous respectons la législation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux
- 10 Nous respectons les sanctions économiques, les lois sur les embargos et le droit commercial international
- 11 Nous promouvons une concurrence loyale
- 11 Nous exerçons nos activités avec et par l'entremise de tierces parties jouissant d'une bonne réputation

03

NOS COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES

- 13 Nous n'avons pas recours au travail des enfants, au travail forcé ni au trafic d'êtres humains ou à toute forme d'esclavage
- 13 Nous respectons la liberté d'association
- 13 Nous traitons autrui avec respect et ne pratiquons aucune discrimination
- 13 Nous favorisons la création d'un environnement de travail inclusif
- 14 Nous ne tolérons ni l'intimidation ni le harcèlement
- 14 Nous utilisons les biens et les ressources de l'Entreprise de manière responsable
- 14 Nous protégeons notre réputation
- 14 Nous respectons la confidentialité des données personnelles

04

ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ

- 16 Nous protégeons notre propre santé et sécurité ainsi que celle d'autrui
- 17 Nous mettons en œuvre des mesures de protection de l'environnement dans nos processus
- 17 Nous fabriquons des produits sûrs et respectueux de l'environnement

05

COMMUNAUTÉS ET SOCIÉTÉ CIVILE

- 19 Notre objectif est d'offrir la plus grande valeur à notre clientèle
- 19 Nous sélectionnons nos prestataires de biens et de services sur des critères objectifs
- 20 Nous entretenons des relations transparentes avec les institutions publiques
- 20 Nous participons aux affaires publiques de manière appropriée
- 21 Nous nous impliquons auprès des communautés des territoires sur lesquels nous sommes implantés
- 21 Nous faisons preuve d'équité, d'honnêteté et d'ouverture dans nos communications

06

DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

- 23 Nous avons adopté des procédures pour nos rapports financiers, nos documents comptables et fiscaux
- 24 Nous gérons l'« information privilégiée » de manière appropriée et en toute légalité
- 24 Nous protégeons nos informations confidentielles

07

UNE CULTURE DE LA CONFORMITÉ ET DE L'ÉTHIQUE

- 26 Nous encourageons la libre expression
- 26 Nous favorisons l'apprentissage continu



Message de notre Présidente et de notre Chief Executive Officer

Chères et chers collègues,

Concevoir, construire, vendre et maintenir des produits et des services qui enthousiasment notre clientèle : cette volonté est le pilier central sur lequel repose Iveco Group. Poursuivant cette mission en tant qu'entreprise indépendante, nos ambitions environnementales, sociales et de gouvernance restent au cœur de toutes nos actions. Parallèlement, nous continuons à respecter pleinement les normes éthiques les plus élevées, exerçant à tout moment nos activités en faisant preuve de transparence et d'honnêteté. Au-delà de nos activités propres, ces principes éthiques s'appliquent aussi au reste de notre chaîne de valeur.

Pour veiller au respect de ces normes éthiques, nous continuerons à suivre les principes énoncés dans notre *Code de conduite*. Ces principes sont issus du But de notre entreprise, à savoir « Un ensemble de personnes et de marques uniques qui dynamisent votre métier et votre mission pour construire une société toujours plus durable. » En outre, nos cinq Valeurs essentielles guident notre comportement, notamment dans des situations qui exigent du courage moral. C'est à travers ces Valeurs que nous souhaitons présenter le Code de conduite de Iveco Group.

Nous allons au-delà de l'évidence

Chez Iveco Group, nous sommes toutes et tous déterminés à faire plus que ce qui est attendu ou prévisible. Nous nous encourageons mutuellement à fixer des objectifs personnels audacieux, à susciter des changements positifs tout en tenant compte de notre impact sur les populations locales, les personnes et la nature qui nous entourent ainsi que sur la société dans son ensemble.

Nous apportons les forces de la diversité

Nous valorisons les compétences et les points de vue uniques de tous les membres de notre personnel et nous encourageons activement un environnement inclusif où tout le monde peut exprimer pleinement son potentiel. Notre Diversity, Equity & Inclusion Council en définit le cadre et développe des possibilités pour que chacun et chacune d'entre nous participe à la construction d'un lieu de travail véritablement équitable.

Nous prenons nos responsabilités

Nous travaillons de manière proactive et assumons l'entière responsabilité de répondre aux besoins de notre clientèle et de nos parties prenantes, en nous tenant responsables des conséquences de nos actes. Notre objectif est d'effectuer un travail de haute qualité avec intégrité et d'apporter une contribution unique à l'offre de produits et de services de l'entreprise pour la mobilité d'aujourd'hui et de demain.

Nous faisons ce qui est juste

Notre entreprise agit avec intégrité, toujours et partout, et cet engagement la rend plus forte et plus pérenne au fil du temps. Nous nous consacrons avec passion à la protection des droits humains et de l'environnement, que nous nous attachons systématiquement à faire respecter dans nos activités internes et dans l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Nous coopérons pour gagner ensemble

Iveco Group est un ensemble de personnes uniques qui s'engagent à atteindre des objectifs ambitieux, ensemble. Au-delà de notre forte culture collaborative au sein de l'entreprise, nous privilégions également des partenariats avec des organisations qui partagent nos principes et se joignent à nous avec enthousiasme pour trouver des solutions innovantes.

Nos cinq Valeurs essentielles nous donnent à tous et à toutes le pouvoir d'agir et permettent à Iveco Group de se différencier des autres entreprises. Notre Code de conduite est la feuille de route qui définit la façon d'intégrer nos Valeurs dans nos activités professionnelles au quotidien. Il s'applique à tous les secteurs de notre activité, à tous les niveaux de notre organisation et à toutes les régions géographiques dans lesquelles nous sommes présents. Il nous aide à déterminer si nos comportements et ceux des personnes qui nous entourent sont en adéquation avec nos normes éthiques.

En outre, notre entreprise favorise une culture de la « libre expression », où tout le monde contribue ainsi au maintien d'un lieu de travail éthique.

INTEGRITY ALWAYS, EVERYWHERE.

Notre Code de conduite vous servant de guide, nous vous invitons à signaler toute violation potentielle de celui-ci le plus tôt possible.

Cela nous permettra d'enquêter sur toute question mise en avant et de prendre des mesures correctives si nécessaire. Vous pouvez soulever toute violation potentielle auprès de votre responsable hiérarchique ou de notre équipe Legal & Compliance. En outre, vous pouvez, à tout moment, contacter notre Service d'assistance déontologique sur ivecogroupcompliancehelpline.com . L'anonymat des appels passés à ce service sera préservé dès lors que la loi l'autorise. Sachez également que nous appliquons une tolérance zéro à l'égard de toutes les représailles exercées à l'encontre de collègues qui soulèvent de bonne foi des violations potentielles de notre Code.

Iveco Group ne cessera d'évoluer et de se transformer, plaçant la clientèle au cœur de ses priorités et répondant à ses besoins avec des produits et des solutions dont nous pouvons tous et toutes être fiers. Pour ce faire, nous continuerons à agir avec **intégrité, toujours et partout**, toutes et tous portés par l'énergie qui forge notre succès et façonne notre avenir.

Cordialement,



Suzanne Heywood
Chair of the Board



Gerrit Marx
CEO

Notre But et nos Valeurs

Alors que nous toutes et tous travaillons pour et avec notre Entreprise, le But et les Valeurs de Iveco Group sont une source d'énergie, de créativité et d'unité qui nous porte sur notre parcours commun de croissance.

Notre **But** est la pierre angulaire de notre activité : il reflète la raison d'être de notre Entreprise et illustre l'effet positif de nos produits et de nos services sur notre clientèle, nos parties prenantes et les populations au sein desquelles nous sommes implantés.

Chez Iveco Group, nous avons adopté **cinq Valeurs fondamentales** qui guident nos actes et nos méthodes de travail, nous aidant ainsi à atteindre notre But.

UN ENSEMBLE DE PERSONNES
ET DE MARQUES **UNIKES**
QUI **DYNAMISENT**
VOTRE MÉTIER ET VOTRE MISSION
POUR **CONSTRUIRE** UNE SOCIÉTÉ
TOUJOURS PLUS DURABLE



01 INCARNER LES VALEURS DU CODE



Iveco Group s'attache à respecter les normes d'intégrité les plus élevées dans toutes ses opérations, toujours et partout.

Ces normes sont énoncées dans notre Code de conduite, un document évolutif qui nous guide dans la conduite des affaires, conformément à toutes les lois applicables et à tous les principes éthiques, en adéquation avec le But et les Valeurs de notre Entreprise.

Notre Code de conduite nous aide à agir de manière responsable dans l'intérêt collectif de notre Entreprise, de nos parties prenantes et des populations locales.



Champ d'application

Le Code de conduite est une composante importante de notre cadre de gouvernance et s'applique à tous les membres du personnel de Iveco Group N.V., de ses filiales et des coentreprises dans lesquelles la Société détient une participation majoritaire. Il guide notre comportement et s'applique en principe à toute personne agissant au nom ou pour le compte du Groupe.

Outre le Code de conduite, le Groupe a élaboré des Politiques d'entreprises qui viennent le compléter, en font partie intégrante et peuvent s'appliquer à nos métiers. Ces documents sont disponibles sur le site Web de Iveco Group www.ivecogroup.com et sur son Intranet, ainsi qu'après de vos représentantes et représentants locaux des Ressources humaines.

Nous toutes et tous - et plus particulièrement les membres de la direction et nos responsables hiérarchiques - jouons un rôle essentiel en **montrant l'exemple** à travers des comportements et des décisions au quotidien qui respectent le Code de conduite et incarnent l'essence même de notre But et de nos Valeurs.

Iveco Group adhère aux principes de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, aux Conventions pertinentes de l'Organisation Internationale du Travail (« OIT ») ainsi qu'aux Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE ») à l'intention des entreprises multinationales. Par conséquent, le Code et les Politiques se veulent en cohérence avec ces principes directeurs.



Remarque importante :

Aucune disposition du Code ou en découlant ne constitue ni ne saurait être considérée comme constituant une obligation légale pour Iveco Group. Les dispositions du Code font l'objet de modifications périodiques et ne confèrent aucun droit à l'emploi.

02 CONDUITE DES AFFAIRES



Nous nous attachons à conduire nos affaires et à nous comporter en cohérence avec nos Valeurs fondamentales.

Les Politiques de Iveco Group sont mises en place pour promouvoir des normes élevées d'intégrité à travers un comportement honnête et éthique.

Elles s'appliquent à nos relations avec la clientèle, les prestataires de biens, les partenaires, les prestataires de services, la concurrence, les membres du personnel et toute autre personne avec laquelle nous établissons des contacts dans l'exercice de nos fonctions, en veillant à toujours faire ce qui est juste.



Nous promovons le respect des lois applicables

Toute personne travaillant pour et avec le Groupe doit respecter l'esprit et la lettre de toutes les lois, règles et réglementations des territoires et pays dans lesquels l'Entreprise est présente.

Le fait de ne pas respecter ces lois peut avoir de lourdes conséquences juridiques, dont des amendes, des peines d'emprisonnement pour les personnes impliquées ainsi que la perte de privilèges ou la déchéance de leurs fonctions. En outre, leur non-respect peut gravement porter atteinte à la réputation de notre Entreprise.



Il ne nous incombe pas de connaître en détail toutes les lois, règles et réglementations applicables : notre service Legal & Compliance est à disposition pour répondre à toute question ou fournir des éclaircissements.



Nous évitons et nous gérons les conflits d'intérêts, avérés et potentiels

Il appartient à toute personne travaillant pour et avec Iveco Group de préserver l'intégrité des décisions commerciales de l'Entreprise en veillant à ce que celles-ci soient prises uniquement au mieux de ses intérêts, sans être indûment influencées par des intérêts personnels. Un conflit d'intérêts existe chaque fois que notre intérêt personnel risque d'entrer en contradiction avec nos obligations envers Iveco Group. Une situation constitutive d'un conflit d'intérêts avéré n'étant jamais acceptable, il est impératif d'éviter la moindre action pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts potentiel ou qui en aurait ne serait-ce que l'apparence. En outre, il est interdit de contourner cette Politique en faisant intervenir d'autres personnes pour accomplir indirectement ce qu'il nous est interdit de faire par nous-même, comme un investissement illicite par l'entremise d'un membre de notre famille ou d'une personne proche.

Nous sommes toutes et tous qualifiés pour identifier les conflits personnels et avons l'obligation de divulguer les conflits d'intérêts réels ou potentiels avant toute activité ou décision impliquant un conflit d'intérêts, permettant ainsi à l'Entreprise de déterminer la meilleure façon de gérer la situation.

POUR ALLER PLUS LOIN



En savoir plus sur la *Politique de Iveco Group en matière de conflits d'intérêts* sur ivecogroup.com ↗ .

Nous ne pratiquons ni les pots-de-vin ni la corruption

Il nous incombe de respecter toutes les lois applicables de lutte contre la corruption ainsi que les Politiques connexes.

Les lois contre la corruption interdisent tout paiement direct ou indirect ou toute promesse de paiement de valeur à des fonctionnaires/agentes et agents publics, à un parti politique, un de ses membres/responsables ou à un candidat ou candidate briguant un mandat politique aux fins d'influer sur une décision ou un acte officiels dans le but d'obtenir ou de conserver un marché pour l'Entreprise.

D'autres lois de lutte contre la corruption vont encore plus loin puisqu'elles interdisent ces paiements à quiconque, même à des personnes non fonctionnaires d'État. En outre, les lois de lutte contre la corruption interdisent à une entreprise et à son personnel salarié de solliciter ou d'exiger de quiconque le paiement de pots-de-vin, de commissions occultes ou de paiements illicites pour leur compte.



Certaines de ces lois s'appliquent à nous : la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, le décret législatif italien n° 231/2001, la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act, FCPA), la loi britannique contre la corruption UK Bribery Act, la loi française Sapin II et la loi espagnole Ley Orgánica 10/1995.

POUR ALLER PLUS LOIN



En savoir plus sur la *Politique de conformité et de lutte contre la corruption* ↘ et la *Politique de conformité en matière de cadeaux, de divertissements et de voyages de Iveco Group* ↘ sur ivecogroup.com.

Nous respectons la législation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux

Le blanchiment de capitaux est le procédé consistant à donner une apparence légitime à des sommes d'argent issues d'activités criminelles en dissimulant leur provenance. Il favorise les délits, comme la fraude, le trafic de stupéfiants et le terrorisme, a des effets néfastes sur l'économie mondiale et c'est un acte illégal. Les lois applicables ainsi que nos Politiques interdisent à quiconque travaillant pour et avec Iveco Group de pratiquer ou d'être impliqué dans des activités qui pourraient donner lieu à du blanchiment de capitaux ou à l'apparence de blanchiment de capitaux. Il nous incombe de respecter toutes les lois applicables de lutte contre le blanchiment ainsi que les Politiques connexes.

Nous respectons les sanctions économiques, les lois sur les embargos et le droit commercial international

Les activités commerciales de Iveco Group, un acteur mondial, impliquent un commerce international soumis à diverses lois et réglementations. Nous nous engageons à veiller à ce que ces activités commerciales soient menées dans le respect des sanctions économiques, des embargos et de la législation en matière de commerce international. Celles-ci sont complexes, souvent liées à des faits précis, et peuvent changer rapidement en fonction, notamment, d'événements internationaux.

POUR ALLER PLUS LOIN



En savoir plus sur la *Norme de Iveco Group en matière de commerce international* sur ivecogroup.com ↘.

Nous promouvons une concurrence loyale

Conscient de l'importance d'un marché ouvert et concurrentiel, Iveco Group s'engage à respecter pleinement toutes les législations applicables en matière de concurrence et d'antitrust. Nous refusons toutes pratiques commerciales (comme la création de cartels, la fixation des prix, la répartition des marchés, les restrictions de production ou de vente, les accords conditionnés, l'échange d'informations ou de conceptions commerciales, etc.) susceptibles de représenter une violation des lois applicables sur la concurrence et des lois antitrust. Dans le cadre d'une concurrence loyale, nous ne sollicitons ni n'utilisons des informations confidentielles de la concurrence, et nous n'enfreignons pas sciemment les droits de propriété intellectuelle de tierces parties.

Si nous nous tenons au courant des tendances et des possibilités du marché lorsque nous élaborons nos stratégies commerciales, nous plaçons toujours l'intégrité au premier plan dans notre conduite des affaires. Ces mêmes principes nous guident dans les relations réciproques que nous entretenons avec les prestataires et notre clientèle, où chaque partie garantit et exige le respect total d'une concurrence loyale et de ses règles applicables.

POUR ALLER PLUS LOIN



En savoir plus sur la *Politique de Iveco Group en matière de concurrence*, sur ivecogroup.com ↗ .



Cliquer pour écouter le point de vue de nos collègues

Nous exerçons nos activités avec et par l'entremise de tierces parties jouissant d'une bonne réputation

Avant d'instaurer des relations d'affaires avec une tierce partie, Iveco Group procède à une vérification appropriée des informations disponibles (y compris les informations financières) la concernant, afin de s'assurer de sa respectabilité, de sa compétence et du caractère légitime de ses activités.

Dans certains secteurs de nos activités, nous retenons les services de tierces parties, comme des consultantes et consultants, des agentes et agents, pour qu'elles agissent en notre nom et/ou dans notre intérêt. Conformément aux dispositions de nos accords, ces tierces parties sont tenues de respecter les mêmes normes élevées d'éthique que nous mettons nous-mêmes en œuvre. Des violations de la loi par des tierces parties peuvent porter atteinte à la réputation de Iveco Group, poser un risque juridique pour l'Entreprise et se traduire par des sanctions financières prises à son encontre. Ces tierces parties représentant notre entreprise et la façon dont nous exerçons nos activités, nous adoptons une approche fondée sur le risque pour procéder à l'évaluation initiale ainsi qu'à une procédure de due diligence régulière et continue de l'ensemble de ces tierces parties. Par ailleurs, dans le cadre de ces processus d'évaluation initiale et de due diligence, les tierces parties sont tenues de fournir à l'Entreprise des informations opportunes et exactes et de mettre à jour toute information les concernant qui serait devenue caduque ou inexacte.

03 NOS COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES



Iveco Group est un ensemble de personnes uniques qui sont motivées, investies et hautement professionnelles.

Reconnaître et accueillir les diverses contributions de chacune et chacun rend notre lieu de travail plus inclusif, nos pratiques de travail plus innovantes et plus exhaustives.

Nous considérons qu'il s'agit là d'un levier pour le maintien de notre compétitivité, la création de valeur à long terme pour les parties prenantes et la satisfaction de la clientèle.



Les principes suivants, conformément à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et aux Conventions en vigueur de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), confirment l'importance du respect de la personne, assurent l'égalité de traitement et excluent toute forme de discrimination. Nous soutenons la protection des droits humains fondamentaux.

Nous n'avons pas recours au travail des enfants, au travail forcé ni au trafic d'êtres humains ou à toute forme d'esclavage

Iveco Group n'a pas recours au travail des enfants, c'est-à-dire de personnes d'âge inférieur à l'âge autorisé pour l'entrée dans la vie professionnelle établi par les lois du lieu où s'effectue le travail et, en tout état de cause, des personnes de moins de quinze ans, excepté si la possibilité est expressément prévue par les conventions internationales et par la législation locale. L'Entreprise s'attache également à ne pas instaurer ni entretenir des relations d'affaires avec des tierces parties ayant recours au travail des enfants.

L'Entreprise ne tolère pas le recours au travail forcé ou obligatoire, à l'esclavage, au travail sous la contrainte ou non volontaire, à la traite des êtres humains ou à la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Nous respectons la liberté d'association

Les salariés et salariées sont libres d'adhérer (ou non) à un syndicat, conformément aux législations locales et aux règles des différentes organisations syndicales. Iveco Group reconnaît et respecte le droit de son personnel salarié à être représenté par des syndicats ou par d'autres représentantes et représentants élus, conformément à la législation et aux pratiques locales en vigueur, y compris le droit de négociations collectives. Lorsque l'Entreprise engage des négociations avec ces représentantes et représentants, elle s'inscrit dans une démarche visant à établir des relations constructives.

Nous traitons autrui avec respect et ne pratiquons aucune discrimination

Iveco Group ne tolère aucune forme de discrimination à l'encontre de son personnel salarié fondée sur des différences individuelles, y compris, mais sans s'y limiter, l'âge, l'origine ethnique, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, les capacités physiques ou mentales, la religion et le statut socio-économique. L'Entreprise recrute et embauche les membres de son personnel salarié en fonction de leur expérience, de leurs connaissances et compétences et s'engage à leur assurer l'égalité des chances tant au niveau professionnel qu'en termes d'évolution de carrière.

POUR ALLER PLUS LOIN



En savoir plus sur la *Politique des Droits de l'Homme* de Iveco Group sur [ivecogroup.com](https://www.ivecogroup.com) ↗.

Nous favorisons la création d'un environnement de travail inclusif

Iveco Group prend toutes les mesures nécessaires pour maintenir un environnement de travail inclusif et engageant, dans lequel la dignité de chaque personne est respectée et où nous pouvons apporter les forces de notre diversité unique. Notre culture est fondée sur des comportements qui favorisent l'égalité des chances et permettent à chaque personne de se sentir bienvenue, incluse et valorisée, en ayant la possibilité de réaliser son potentiel individuel.

Plus précisément, tous les membres du personnel et les parties prenantes sont invitées à respecter un ensemble de principes et de règles qui renforcent la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion dans l'ensemble de notre entreprise :

- Veiller à ce que toute personne puisse bénéficier de l'accès aux ressources, opportunités et espaces physiques disponibles
- Avoir un comportement et un langage inclusif exemplaires, éviter les comportements visant à ou susceptibles de créer un climat hostile ou offensant parmi les collègues
- S'abstenir de travailler sous l'empire de l'alcool ou de stupéfiants, respecter la loi et les règles de l'Entreprise afin d'éviter l'effet du tabagisme passif sur les personnes qui ne fument pas.



Nous ne tolérons ni l'intimidation ni le harcèlement

Iveco Group interdit et ne tolère aucune forme de harcèlement. À titre d'exemple, un harcèlement lié à l'origine, au sexe ou à d'autres caractéristiques personnelles, dont le but ou l'effet serait de créer un environnement de travail hostile, de porter atteinte à la dignité de la personne victime de ces harcèlements ou d'exiger tout type de faveur de nature sexuelle dans le but d'obtenir un avantage sur le lieu de travail (p. ex. une augmentation ou éviter un renvoi) est totalement inacceptable pour l'Entreprise, que ces agissements aient lieu au travail ou à l'extérieur du lieu de travail.

POUR ALLER PLUS LOIN



En savoir plus sur la *Politique de Iveco Group anti-harcèlement* ↘.

Nous utilisons les biens et les ressources de l'Entreprise de manière responsable

Toute personne travaillant pour et avec Iveco Group est tenue d'utiliser les biens et les ressources de l'Entreprise auxquels elle a accès ou qui lui sont confiés de manière efficiente et selon les modalités prescrites de sorte à en protéger la valeur. Nous utilisons ces ressources et ces biens uniquement en vue d'atteindre les objectifs commerciaux de Iveco Group et uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été conçus.

En outre, nous sommes responsables de la protection de ces biens et de ces ressources contre la perte, le vol, l'utilisation non autorisée, les dommages ou la destruction. Il est interdit de les utiliser d'une façon allant à l'encontre des intérêts de notre Entreprise ou en contradiction avec les objectifs et les modalités pour lesquels ces biens et ces ressources ont été conçus. Il nous incombe de respecter les Politiques et les lignes directrices de Iveco Group en matière de technologie de l'information, de sécurité et de protection de la vie privée.

Nous protégeons notre réputation

Nous soignons particulièrement la réputation de Iveco Group, à laquelle un acte inconsidéré pourrait porter atteinte ou qu'il pourrait détruire en un instant. Il nous appartient de veiller à perpétuer et protéger ces biens que sont notre image d'entreprise, notre culture et la longue histoire de nos marques. C'est en agissant dans l'esprit de notre But et de nos Valeurs et en respectant notre Code à tout moment que nous y parviendrons.

Nous respectons la confidentialité des données personnelles

Dans l'exercice de ses activités quotidiennes, Iveco Group peut collecter des données à caractère personnel par des moyens tout à fait légaux. En collectant ces données, nous nous engageons à protéger le droit de chaque personne (membre du personnel, personnel salarié potentiel, clientèle finale et personnel salarié individuel de partenaires commerciaux tels que concessionnaires et prestataires) à contrôler quand, comment et à quelles fins ses données personnelles sont collectées, conservées et traitées par notre Entreprise. Toute personne travaillant pour et avec Iveco Group est tenue de respecter ce même engagement.

Nous respectons les lois en matière de protection de la vie privée et notre Politique de confidentialité des données. Par ailleurs, nous assurons un niveau de sécurité très élevé quant à la sélection et l'utilisation des systèmes informatiques destinés à la collecte, à la conservation et au traitement des données à caractère personnel.

POUR ALLER PLUS LOIN



En savoir plus sur la *Politique de confidentialité des données de Iveco Group* sur ivecogroup.com ↘.

04 ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ



Iveco Group est résolument attaché à la création et au maintien de lieux de travail sûrs pour chaque personne, où les processus intègrent des protections environnementales et où les produits et services que nous concevons, testons et développons respectent à la fois notre propre santé et sécurité ainsi que celle d'autrui.

Des pratiques de travail durables et la réflexion sur le cycle de vie sont au cœur de nos activités. Nous mesurons et améliorons sans cesse nos méthodes de travail pour construire une société toujours plus durable.



Nous protégeons notre propre santé et sécurité ainsi que celle d'autrui

Iveco Group considère que la santé et la sécurité au travail sont un droit fondamental du personnel salarié et une composante essentielle de sa démarche de durabilité. Toutes nos décisions s'inscrivent dans le respect de la santé et de la sécurité de notre personnel sur le lieu de travail. Nous avons adopté à cet effet une Politique que nous ne cessons d'améliorer. Cette Politique de santé et de sécurité repose sur la mise en œuvre de mesures préventives, individuelles et collectives, visant à réduire le plus possible les risques en matière de sécurité et de santé au travail.

Nous nous attachons également à assurer l'excellence des conditions de travail, selon des principes d'hygiène, d'ergonomie industrielle et de processus organisationnels et opérationnels au niveau individuel. Iveco Group croit en une culture de la prévention des accidents et de la sensibilisation aux risques auprès du personnel salarié et la promeut activement en s'appuyant notamment sur la formation et l'information. Nous prenons nos responsabilités en nous tenant personnellement responsables d'appliquer les mesures de prévention pour la protection de notre santé et de notre sécurité établies par Iveco Group et qui nous sont communiquées par le biais de directives, d'instructions, de formations et d'informations spécifiques. Il incombe à chaque personne travaillant pour et avec Iveco Group de prendre soin de sa sécurité et de ne pas se mettre elle-même ou ses collègues en situation de danger qui pourrait résulter en problèmes de santé et de sécurité personnelles ou pour autrui.

POUR ALLER PLUS LOIN



En savoir plus sur la **Politique de Iveco Group en matière de santé et de sécurité** sur ivecogroup.com ↗.

Nous mettons en œuvre des mesures de protection de l'environnement dans nos processus

La protection de l'environnement est une composante majeure de la démarche commerciale globale de Iveco Group, de la création de valeur à long terme et de la durabilité. Nous nous attachons à améliorer en permanence la performance environnementale de nos procédés de fabrication ainsi qu'à respecter toutes les lois en matière de protection de l'environnement. Cette démarche comprend le développement et l'extension d'un Système de management environnemental (SME) performant et certifié, reposant sur les principes fondamentaux de la réduction des impacts sur l'environnement et de l'utilisation optimale des ressources. Nous mettons activement en œuvre ces principes en nous appuyant, notamment, sur la diffusion d'informations pertinentes et l'organisation de formations régulières.

POUR ALLER PLUS LOIN



En savoir plus sur la *Politique de Iveco Group en matière d'environnement* sur ivecogroup.com ↘.



Cliquer pour écouter le point de vue de nos collègues

Nous fabriquons des produits sûrs et respectueux de l'environnement

Iveco Group conçoit, fabrique et vend des produits conformes aux normes les plus strictes en termes de performance environnementale et de sécurité, dans le respect absolu des lois applicables. En outre, nous développons et mettons en œuvre de nouvelles solutions techniques afin de limiter le plus possible l'impact environnemental de nos produits et d'en maximiser la sécurité. Nous encourageons par ailleurs l'utilisation sûre et écologique de nos produits en fournissant à la clientèle et aux concessionnaires des informations sur l'utilisation, la maintenance et l'élimination de nos véhicules et autres équipements.

POUR ALLER PLUS LOIN



En savoir plus sur la *Politique de Iveco Group en matière d'environnement* sur ivecogroup.com ↘.

05 COMMUNAUTÉS ET SOCIÉTÉ CIVILE



Iveco Group s'attache à entretenir et à développer des relations avec toutes les parties prenantes en agissant avec loyauté, équité et transparence, dans le respect de ses Valeurs fondamentales.

Le respect d'autrui fonde nos relations et nos pratiques commerciales garantissent des produits et des services qui répondent aux besoins de la clientèle et concourent à une société toujours plus durable.

En allant au-delà de l'évidence et en s'engageant auprès d'organisations partageant les mêmes valeurs, Iveco Group change la donne au sein des communautés et territoires dans lesquels il exerce ses activités ainsi que dans la société en général.



Notre objectif est d'offrir la plus grande valeur à notre clientèle

Iveco Group va au-delà des attentes de sa clientèle. Notre objectif est de dépasser ses attentes, d'améliorer en permanence la qualité de nos produits et de nos services tout en assurant la fluidité des relations commerciales mutuelles.

Nous œuvrons pour cet objectif à travers le développement et l'entretien de relations profitables et pérennes avec la clientèle fondées sur notre offre en termes de sécurité, de service, de qualité et de valeur et qui s'inscrit dans une innovation permanente. Toutes nos relations commerciales sont traitées de manière équitable et sans discrimination. Nous nous interdisons tout usage abusif de notre pouvoir de négociation au détriment de toute partie de la clientèle.

Nous sélectionnons nos prestataires de biens et de services sur des critères objectifs

Iveco Group considère que ses relations entre ses prestataires de biens et de service partenaires reposent sur trois piliers essentiels : résilience, efficience et durabilité.

Notre chaîne d'approvisionnement et nos prestataires de biens jouent un rôle capital dans la compétitivité globale de Iveco Group. Afin d'assurer la plus haute qualité et la satisfaction totale de la clientèle, nous évaluons puis faisons notre sélection selon des méthodes appropriées et objectives, fondées non seulement sur la qualité, l'innovation, les coûts et les offres de services, mais également sur leur performance sociale et environnementale ainsi que sur les principes énoncés dans le Code. Nous souhaitons établir et entretenir avec nos prestataires des relations d'affaires stables, transparentes, mutuellement bénéfiques et coopératives et, par ailleurs, encourager une communication ouverte et un dialogue permanent avec l'Entreprise.

Ces prestataires représentant l'Entreprise et la façon dont elle exerce ses activités, celle-ci adopte une approche fondée sur le risque pour procéder à l'évaluation initiale et pour mener une procédure de due diligence régulière et continue à leur égard. En outre, dans le cadre de ces procédures, les prestataires sont tenus de fournir à l'Entreprise des informations opportunes et exactes et de mettre à jour toute information devenue caduque ou inexacte.

Par ailleurs, toutes les prestataires fournissant des biens et des services à l'Entreprise sont tenues de se conformer aux normes éthiques énoncées dans notre Code de conduite du fournisseur. Le Code de conduite du fournisseur s'applique à toutes les personnes ou entités vendant des biens ou des services de quelque type que ce soit à Iveco Group ou à ses filiales.

POUR ALLER PLUS LOIN



En savoir plus sur le Code de conduite du fournisseur de Iveco Group sur [ivecogroup.com](https://www.ivecogroup.com) ↴.

Nous entretenons des relations transparentes avec les institutions publiques

Iveco Group promeut et soutient une coopération et un dialogue actif avec les autorités et les institutions internationales, nationales et locales.

Les relations avec les institutions publiques sont gérées uniquement par les services et les personnes qui en ont reçu délégation. Toutes ces relations sont entretenues en toute transparence, dans le respect de nos Valeurs et des lois applicables. Toutes les relations avec les acteurs institutionnels ne peuvent être entretenues que là où elles sont autorisées par la loi applicable, dans son strict respect et dans la pleine conformité au Code et aux Politiques applicables de l'Entreprise.

Notre ambition est de contribuer de manière positive au développement futur de politiques, normes et réglementations dans nos secteurs d'activité. Par ailleurs, nous œuvrons à construire une société toujours plus durable et collaborons avec des institutions publiques, des universités et d'autres organisations dans le cadre de la recherche et du développement de solutions nouvelles et durables ainsi que de technologies associées.

Le Groupe travaille en pleine coopération avec les organismes de réglementation et gouvernementaux dans le cadre de leur activités légitimes de contrôle. Si une institution publique est cliente ou prestataire d'une entreprise de Iveco Group, cette dernière doit agir dans le strict respect des lois et des règlements applicables régissant l'acquisition ou la vente de biens et/ou de services par l'institution publique concernée.

POUR ALLER PLUS LOIN



En savoir plus sur la *Politique de conformité de Iveco Group en matière de cadeaux, de divertissements et de voyages* et la *Politique de Iveco Group* relative aux activités américaines de lobbying et autres contacts avec les fonctionnaires publics américains sur ivecogroup.com.

Nous participons aux affaires publiques de manière appropriée

Les relations de Iveco Group avec les organisations syndicales, les comités d'entreprise, les partis politiques et les personnes les représentant ou les personnes candidates doivent être empreintes de la plus grande transparence et loyauté et être entretenues dans le strict respect des lois applicables. Les contributions sous forme d'argent, de biens, de services ou autres avantages sont interdits, à l'exclusion de celles imposées ou expressément permises par la loi et, dans ce dernier cas, seulement si elles sont autorisées par les représentantes et représentants habilités de l'entreprise de Iveco Group en question. Toute contribution ou activité exercée par des membres du personnel salarié du Groupe doivent s'entendre exclusivement comme réalisées de leur plein gré à titre personnel.

Nous nous impliquons auprès des communautés des territoires sur lesquels nous sommes implantés

Iveco Group est conscient que ses décisions peuvent avoir des impacts importants, directs et indirects, sur les communautés locales des territoires sur lesquels il est implanté. À cet effet, nous nous engageons à faire tout ce qui est raisonnablement en notre pouvoir pour informer ces communautés des actions et des projets importants et nous promouvons un dialogue ouvert pour veiller à ce que leurs attentes légitimes soient prises en compte. En outre, nous nous attachons à contribuer au développement social, économique et institutionnel des territoires à travers des programmes spécifiques. Nous nous impliquons de façon socialement responsable en respectant les cultures et les traditions des pays dans lesquels notre Entreprise est implantée et agissons avec intégrité et de bonne foi afin de gagner la confiance des communautés.

Toutes les initiatives de l'Entreprise en faveur des communautés locales sont gérées et réalisées conformément au Code de conduite du Groupe, à la Politique en matière de responsabilité sociétale, aux réglementations locales et à la stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de l'Entreprise.

En nous investissant auprès des populations des territoires où nous exerçons nos activités, nous tissons de solides partenariats fondés sur la transparence, l'équité et l'impartialité.

POUR ALLER PLUS LOIN



En savoir plus sur la *Politique de Iveco Group en matière de responsabilité sociétale* sur ivecogroup.com ↘.



Cliquer pour écouter le point de vue de nos collègues

Nous faisons preuve d'équité, d'honnêteté et d'ouverture dans nos communications

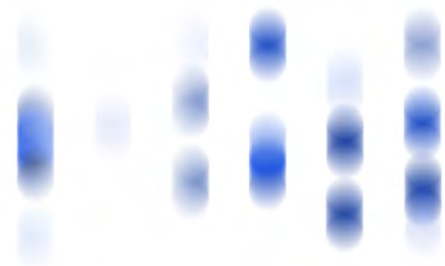
Iveco Group considère que la communication et les relations extérieures influencent de façon directe et indirecte le développement de notre Entreprise. Il est donc nécessaire que ces activités soient organisées selon des critères clairs et cohérents, qui tiennent compte des besoins des différentes branches d'activité, du rôle économique et social de notre Entreprise dans son ensemble ainsi que des dispositions légales applicables en la matière. Les communications et les informations destinées aux marchés financiers et aux organismes de surveillance doivent toujours se faire de façon précise, complète, équitable, claire, en temps voulu et dans le respect des lois applicables. Ces communications doivent être gérées exclusivement par les membres de la direction et du personnel salarié spécialement investis de la responsabilité de la communication aux médias, dans le strict respect des dispositions du Code et des Politiques applicables de l'Entreprise.

Les réseaux sociaux sont un canal de communication majeur. Une fois qu'elles y sont divulguées, les informations tombent dans le domaine public et risquent d'avoir d'importantes conséquences non intentionnelles. Notre Code et ses Politiques connexes s'appliquent à l'ensemble des communications que nous effectuons sur les réseaux sociaux et se rapportant à Iveco Group ou susceptibles d'avoir des répercussions sur le Groupe ou les membres de son personnel salarié. Révéler des informations confidentielles ou non publiques sur les réseaux sociaux portant sur notre Entreprise, nos collègues, la concurrence, la clientèle ou toute personne agissant pour notre compte constitue une violation de notre Code, de ses Politiques connexes, voire de la loi applicable.

POUR ALLER PLUS LOIN



En savoir plus sur la *Politique de Iveco Group en matière de communications d'entreprise et la Politique en matière de médias sociaux* sur ivecogroup.com ↘.



06 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES



Nous promouvons et maintenons un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques fondé sur les bonnes pratiques afin de nous assurer en permanence que les risques susceptibles de compromettre la création de valeur pérenne sont rapidement identifiés et gérés comme il se doit.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques comprend un ensemble de politiques, procédures et processus mis en place par l'Entreprise pour fournir une assurance raisonnable que toutes les opérations sont menées de manière efficace, efficiente et éthique, pour protéger les actifs de l'Entreprise, pour garantir l'exactitude des rapports financiers et non financiers et pour se conformer à toutes les lois et réglementations applicables.



Les contrôles sont effectués par les membres du personnel salarié qui gèrent et coordonnent les activités opérationnelles (ex. : les achats, la logistique, la production, les ventes). Ils sont régis par les principes de séparation des tâches et de délégation de pouvoir. Les lignes directrices et les activités de suivi sont régies par des domaines et des fonctions spécifiques, comme Finance, Human Resources et ICT, Legal & Compliance et Enterprise Risk Management (ERM). L'Audit Interne apporte un niveau de contrôle supplémentaire : c'est une activité indépendante dont l'objectif est d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de notre dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, afin de garantir que l'ensemble des contrôles fonctionne efficacement et que les risques sont atténués à un niveau acceptable pour l'entreprise.

Nous avons adopté des procédures pour nos rapports financiers, nos documents comptables et fiscaux

Iveco Group s'attache à mettre en œuvre la plus grande transparence, en cohérence avec les bonnes pratiques professionnelles afin d'assurer que toutes les opérations sont :

- dûment autorisées, vérifiables et légitimes
- réalisées sans délai, correctement enregistrées, comptabilisées et bien documentées, conformément aux principes comptables applicables et aux bonnes pratiques

Le Groupe est conscient de l'importance primordiale pour la bonne gestion et les bons résultats de notre Entreprise des procédures de communication de l'information et des contrôles internes en matière d'information financière. À cette fin, le Conseil d'Administration de Iveco Group et la Direction ont adopté des processus de gestion, des procédures et des Politiques afin que les membres du personnel mandatés aient la formation et l'expérience nécessaires pour élaborer et maintenir un bon système de communication de l'information et des contrôles internes en matière d'information financière.

Nous estimons que la précision et la transparence de la communication de l'information et de chaque enregistrement comptable sont des facteurs essentiels à notre réussite.

Par conséquent, nous exigeons de tous les membres de notre personnel une rédaction précise, détaillée et opportune des rapports sur les opérations financières et sur les autres types de transactions. Des enregistrements authentiques et fidèles aux originaux de toutes les opérations financières et autres transactions liées à l'activité doivent être accompagnés des documents justificatifs correspondants.

La tenue irrégulière des livres de comptes constitue une violation du Code et elle est réputée illégale dans presque tous les systèmes juridiques. Il est donc interdit d'adopter de tels comportements ou de se rendre responsable d'omissions susceptibles d'aboutir à des informations inexactes ou incomplètes, notamment :

- l'enregistrement d'opérations fictives,
- l'enregistrement erroné d'opérations ou l'enregistrement d'opérations insuffisamment documentées,
- le non-enregistrement d'engagements, notamment des garanties ou des engagements de rachat, générateurs de responsabilités ou d'obligations pour les entreprises de Iveco Group.

En outre, Iveco Group s'engage à garantir le respect en temps voulu de toutes les lois fiscales applicables dans toutes les juridictions où il exerce ses activités, notamment par la conception et la mise en œuvre d'un Cadre de contrôle fiscal qui relève de l'ensemble du dispositif de contrôle interne.

Il s'agit d'identifier, d'évaluer et d'atténuer le risque fiscal, c'est-à-dire le risque de se trouver en situation de violation des réglementations ou des principes fiscaux. En rattachant le Cadre de contrôle fiscal au contrôle interne de l'information financière, Iveco Group s'assure que les affaires fiscales sont gérées d'une manière cohérente avec sa propre faible propension au risque fiscal. Iveco Group promeut une relation coopérative et transparente avec les autorités fiscales.

POUR ALLER PLUS LOIN

 **En savoir plus sur la Politique de Iveco Group en matière de stratégie fiscale sur [ivecogroup.com](https://www.ivecogroup.com)** ↘

Nous gérons l'« information privilégiée » de manière appropriée et en toute légalité

Tous les membres du personnel sont tenus de respecter la législation applicable en matière d'« information privilégiée » (délit d'initié). En particulier, toute personne travaillant pour et avec Iveco Group s'interdit d'utiliser ou de divulguer à des tierces parties non autorisées des informations qui ne sont pas dans le domaine public et dont elle a eu connaissance dans le cadre de ses fonctions au sein de Iveco Group ou en raison de sa relations d'affaires avec ce dernier, pour négocier ou souscrire, directement ou indirectement, des actions de l'Entreprise ou celles d'autres sociétés, ou pour en tirer un avantage personnel ou encore pour favoriser des tierces parties. Il nous incombe à toutes et à tous de respecter les politiques de l'Entreprise en matière de périodes de « black-out » normales ou particulières, durant lesquelles il nous est interdit de réaliser des opérations sur les titres de l'Entreprise.

POUR ALLER PLUS LOIN

 En savoir plus sur la *Politique de Iveco Group sur les délits d'initiés* et sur la *Procédure d'information privilégiée* sur ivecogroup.com.



Cliquer pour écouter le point de vue de nos collègues

Nous protégeons nos informations confidentielles

Iveco Group considère que ses informations exclusives, son savoir-faire, son secret industriel, ses droits d'auteur et toute autre forme de propriété intellectuelle constituent des biens d'une importance capitale et de la plus grande valeur. Il est obligatoire pour toute personne travaillant pour et avec Iveco Group de protéger ces ressources précieuses. Il nous est strictement interdit de partager, de divulguer ou d'utiliser toute information confidentielle relative à l'Entreprise à des fins personnelles ou au profit de tierces parties, sauf sous contrainte juridique ou autorisation expresse d'une société de Iveco Group.

Ces obligations de confidentialité perdurent après la fin de la relation de travail. Les membres du personnel salarié sont tenus de prendre les mesures appropriées pour protéger les informations confidentielles, par exemple en utilisant un système de stockage sécurisé, en mettant en place une protection par mot de passe et en recourant à des méthodes de cryptage le cas échéant.

Par ailleurs, les entreprises de Iveco Group peuvent recevoir des informations confidentielles provenant de tierces parties. Dans le cadre de notre engagement à maintenir le plus haut niveau de confidentialité, il est de notre responsabilité de sauvegarder et de protéger toutes les informations relatives aux tierces parties. Cette responsabilité est généralement établie par la mise en œuvre d'accords officiels, comme des accords de confidentialité ou de non-divulgaration avec la tierce partie concernée.



Voici quelques exemples d'informations confidentielles : listes clients, inventions, conditions contractuelles, informations tarifaires, coûts de fabrication, volumes de production, informations techniques sur les produits, codes ou documentation logicielle et procédés de fabrication.

07 UNE CULTURE DE LA CONFORMITÉ ET DE L'ÉTHIQUE



Une culture de la « libre expression » est un élément essentiel d'un environnement de travail sain. Nous voulons que chaque personne se sente en sécurité lorsqu'elle fait part de ses idées et de ses préoccupations, signale des agissements répréhensibles et informe l'Entreprise de violations potentielles de l'éthique.

Iveco Group exige un bon comportement à tous les niveaux, ce qui implique d'être au courant des Politiques et des règlements contenus dans le Code de conduite et d'assumer la responsabilité de nos actes.



Nous encourageons la libre expression

Nous savons qu'il n'est pas toujours facile de s'exprimer librement, mais ne pas le faire empêche de traiter un problème de façon appropriée, pouvant ainsi avoir de graves conséquences pour notre réputation, la santé et la sécurité du personnel, de nos marques, de notre clientèle, des populations et des parties prenantes. Plus vite un problème ou un doute est porté à l'attention de l'Entreprise, plus vite une enquête sera menée et des mesures correctives prises. Tout membre du personnel qui, de bonne foi, a des motifs raisonnables de soupçonner la violation d'une loi, du Code de conduite ou d'une Politique, ou qui a connaissance d'autres activités inappropriées au sein de Iveco Group, est tenu de signaler rapidement la situation sans crainte de représailles. Les signalements peuvent être effectués par le biais du **Service d'assistance déontologique de l'Entreprise** sur www.ivecogroupcompliancehelpline.com ↘, ou encore émis de façon anonyme lorsque la loi l'autorise.

Le cas peut également être signalé au responsable ou à la responsable hiérarchique, à un représentant ou une représentante des Ressources humaines ou à un membre de la fonction Legal & Compliance. Tous les signalements feront l'objet d'une enquête diligente, approfondie et confidentielle menée par un personnel qualifié, dans le respect de toutes les lois applicables. Toute forme de représailles à l'encontre de quiconque aurait signalé de bonne foi d'éventuelles violations de la loi applicable, du Code ou d'une Politique de l'Entreprise ou qui aurait demandé des précisions sur les modalités d'application du Code, constituerait une violation de ce dernier. Les violations avérées du Code peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires, entre autres conséquences (y compris des poursuites judiciaires) et, dans les cas les plus graves, à la résiliation de toute relation fiduciaire, commerciale, d'emploi ou autre avec Iveco Group, avec les conséquences contractuelles et statutaires prévues par la législation du travail applicable.

POUR ALLER PLUS LOIN



En savoir plus sur la Politique de Iveco Group en matière de service d'assistance conformité ↘ **et de Politique anti-représailles** ↘ sur ivecogroup.com.



Cliquer pour écouter le point de vue de nos collègues

Nous favorisons l'apprentissage continu

Iveco Group met le Code de conduite à disposition de tous les membres de son personnel salarié et à toutes les personnes qui y sont soumises. Le Code peut être consulté et téléchargé sur le site Web de Iveco Group sur www.ivecogroup.com ↘ et sur son Intranet. Les exemplaires qui se trouvent sur les panneaux d'affichage de tous nos sites comportent un Code QR à scanner pour télécharger le document. Il est également possible de le consulter par l'intermédiaire de votre représentante ou représentant local des Ressources humaines.

Iveco Group s'est doté d'un ambitieux programme de formation destiné à renforcer la culture et les Valeurs de l'Entreprise tout en favorisant un environnement d'apprentissage continu. Parmi les formations proposées figurent celles destinées à sensibiliser au Code de conduite, aux Politiques connexes et aux exigences légales. Il appartient à tous les membres du personnel de suivre les formations obligatoires et il appartient à tous les responsables hiérarchiques de veiller à faire respecter cette exigence. D'autres formations en ligne et en mode présentiel sont disponibles en contactant un représentant ou une représentante des Ressources humaines ou de Legal & Compliance.

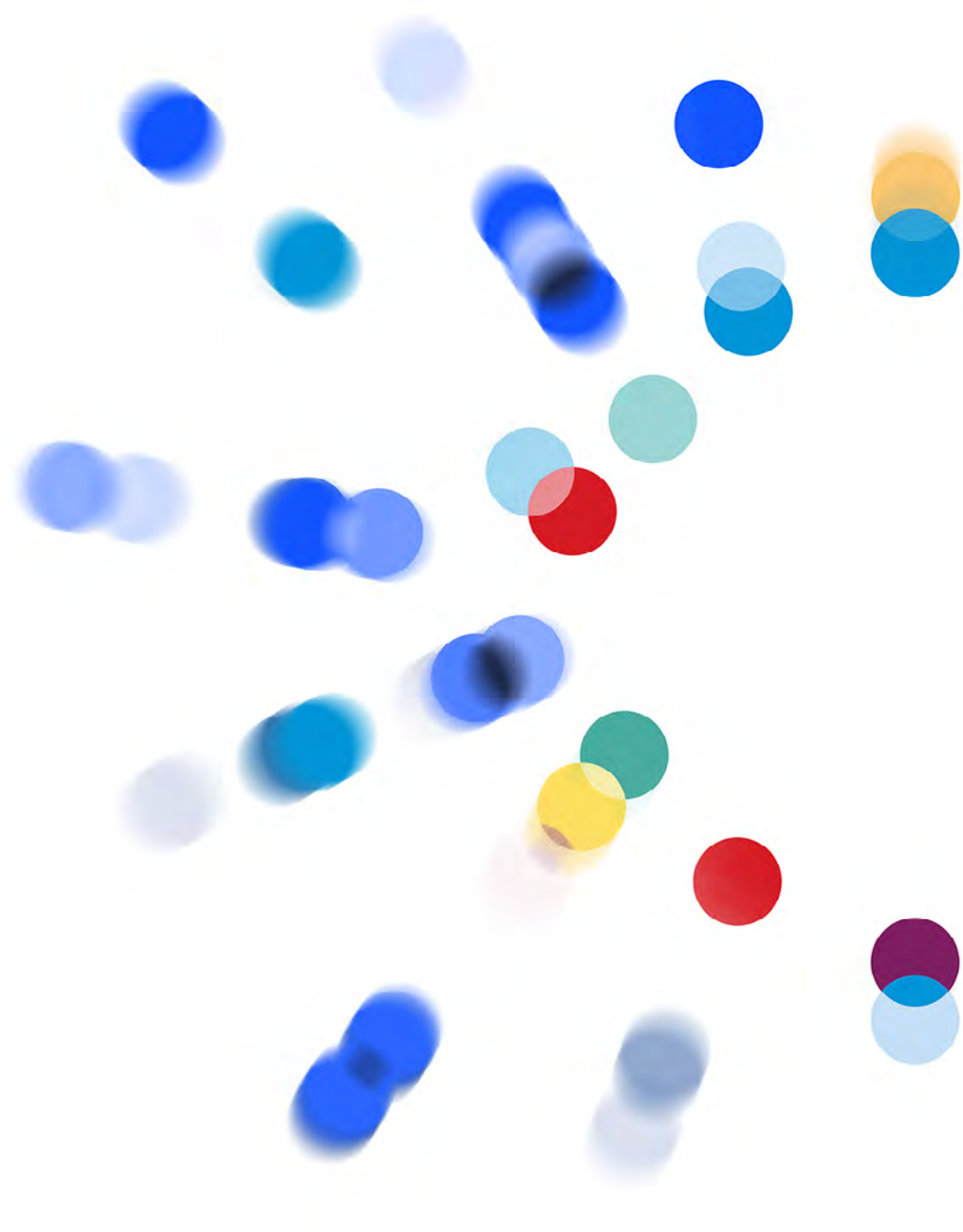
Le Code de conduite n'a pas vocation à aborder toutes les situations ni à répondre à tous les problèmes potentiels. Le Code et les autres Politiques de l'Entreprise se veulent des guides. Toute question ou préoccupation peut être discutée avec un responsable hiérarchique, un représentant ou une représentante des Ressources humaines, un membre de l'Audit Interne de l'Entreprise ou un membre de la fonction Legal & Compliance. Vous trouverez également des conseils en vous adressant au **Service d'assistance déontologique de l'Entreprise** ↘ dans la section *Ask a Question*.



Le Code et toute mise à jour ultérieure sont approuvés par le Conseil d'administration de Iveco Group N.V. Les exceptions ou les dérogations au Code ne peuvent être autorisées que par le Conseil d'administration de Iveco Group N.V. pour des motifs extraordinaires et justifiés. Toute exception ou dérogation de ce type est divulguée conformément aux règles applicables.

INTEGRITY
ALWAYS,
EVERYWHERE.





I V E C O • G R O U P

 **FPT**

IVECO
CAPITAL

IVECO

IVECO
BUS

HEULIEZ